



Ville de Gourin

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 AVRIL 2021

Date de convocation :
01/04/2021

Convocation affichée le :
01/04/2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Procuration (s) : 3
Votants : 27

Affiché le 27 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Tronjoly en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé (s) (es) BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à POUPON Marie-Laure, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « pour » et 6 voix « abstention », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Affectation des Résultats de l'Exercice Budgétaire 2020 :
 - Budget Principal,
 - Budget Assainissement Collectif,
 - Budget Lotissement Men Glas
- 2 – Fixation des taux communaux 2021 des taxes directes locales
- 3 – Budgets primitifs 2021 :
 - Budget Principal,
 - Budget Assainissement Collectif,
 - Budget Lotissement Men Glas
- 4 – Subventions 2021 aux associations
- 5 – Crédits scolaires 2021 « Fournitures »

6 – Crédits scolaires 2021 « Arbre de Noël »

7 – Bon d'achat personnel communal (repas 2020)

8 – Convention de partenariat « Book Hémisphères »)

9 – Financement des programmes d'investissement 2021

10 – Demande de subvention « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » - Ecole élémentaire Jean Rostand

11 – Convention avec Mégalis Bretagne pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en Fibre Optique au Domaine de Tronjoly

12 – Désignation d'un représentant de la commune de Gourin à la Commission Locale de l'eau RCom

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 19 MARS 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2021 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt et une voix « POUR » et six voix « ABSTENTION », adopte le procès-verbal de la séance du 19 mars 2021.

1 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2020 transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt et une voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », constatant :

l'excédent de fonctionnement du **Budget Principal** d'un montant de **2 290 866,89 €**
(résultat de l'exercice : 1 295 370,74 euros)
le déficit d'investissement d'un montant de 173 709.45€
(résultat de l'exercice : -307 376.14€)

DECIDE de l'affecter comme suit :

- 1 962 398.93 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art 1068 R)
- 328 467.96 € en excédent de fonctionnement reporté (art 002 R).
- 173 709.45 € en déficit d'investissement (art. 001 D)

le déficit d'exploitation du **Budget Assainissement** d'un montant de **38 541,68 €**
(résultat de l'exercice : - 19 665,03 euros, déficit antérieur : - 18 876,65 euros)

DECIDE de l'affecter comme suit :

- 38 541,68 € en déficit de fonctionnement reporté (chp.002).

Le déficit d'investissement du budget Assainissement d'un montant de 653 722,17 €
(résultat de l'exercice : -365 224,34 € + déficit antérieur : -288 497,83 €)

DECIDE de l'affecter comme suit :

- 653 722,17 € en déficit d'investissement reporté (chp. 001)

l'excédent de fonctionnement du **Budget Lotissement Men Glas** d'un montant de **9,00 €** (résultat de l'exercice : 0,00 euros, excédent antérieur reporté : + 9,00 euros)

DECIDE de l'affecter comme suit :

- 9,00 € en excédent de fonctionnement reporté (chp.002).

2- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	11.99%	-
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	19.14%	19.14%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	-
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		19.14% + 15,26 % =34.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41.00%	41.00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée, 21 voix « POUR » et 6 « ABSTENTION »

- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34,40 %
- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 41,00 %

3 - BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif principal 2021 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 121 869,78 €	2 577 135,28 €	6 699 005,06 €
Recettes	5 105 354,96 €	2 577 135,28 €	7 682 490,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

ADOpte, par **21 voix « POUR »** et **6 voix « CONTRE »**, le projet de budget primitif principal 2021 (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif 2021 du service d'assainissement collectif transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après,

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	332 600,82 €	1 012 203,30 €	1 344 804,12 €
Recettes	332 600,82 €	1 012 203,30 €	1 344 804,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

ADOpte, par 21 voix « **POUR** » et 6 « **ABSTENTION** », le projet de budget primitif 2021 du service d'assainissement collectif (voté par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif 2021 du lotissement de Men Glas transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après,

BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	120 464,39 €	294 466,43 €	414 930,82 €
Recettes	120 464,39 €	294 466,43 €	414 930,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

ADOpte, par 21 voix « **POUR** » et 6 « **ABSTENTION** », le projet de budget primitif 2021 du lotissement de Men Glas (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement).

4- SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2021, établie par la Commission des Finances comme suit :

SOCIAL	
FNATH mutilés du travail de GOURIN	76 €
Croix rouge de GOURIN	986 €
Association d'aide à domicile (ADMR)	762 €
Alcool Assistance "La croix d'or" - zone de GOURIN	152 €
Secours catholique (Antenne de GOURIN)	452 €
SOUS TOTAL social	2428 €
ANCIENS COMBATTANTS ET SAPEURS POMPIERS	
Anciens combattants (ACPG-CATM-AFN)	244 €
Comité gourinois du souvenir français	152 €
Union départementale des pupilles des sapeurs-pompiers	45 €
Amicale des sapeurs-pompiers	381 €
SOUS TOTAL anciens combattants et sapeurs-pompiers	822 €
SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES	
Voyage étude St Yves	381 €
Voyage étude lycée Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Châteaubriand	381 €
Voyage étude école J. Rostand	152 €
Voyage étude école St Pierre	152 €
Association sportive Ste Jeanne d'Arc	610 €
Association sportive Collège Châteaubriand (La Gourinoise)	610 €
Association sportive St Yves	610 €
Institut Médico Educatif - Carhaix Plouguer	120 €
Crèche "les p'tits loups" GOURIN (avenant avec effet au 01.01.2021)	87 800 €
SOUS TOTAL scolaires et périscolaires	91 578 €
CHAPELLES	

Assurances comités de quartiers	
STE JULIENNE	38 €
ST GUENOLE	38 €
MOUSTERIEN	38 €
ST NICOLAS	38 €
BEVER	38 €
ST PHILIBERT	38 €
Comité "Les amis de St Hervé"	38 €
SOUS TOTAL chapelles	266 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Fête de la Crêpe	6098 €
Comité championnat musique et danses traditionnelles	6098 €
A.C.C.A. Association communale de chasse	762 €
Cercle celtique GOURIN	0
Club cycliste des Chasseurs	1500 €
La gaule gourinoise	305 €
Amicale philatélique gourinoise	190,50 €
O.M.S. (Office Municipal des Sports)	14 754 €
Les Jardins de Tronjoly	150 €
Comité de Jumelage	0
Cinéma "Jeanne d'Arc"	2 000 €
Association Bretonne des Solistes de Cornemuse	229 €
Bretagne Trans América - GOURIN (expositions)	2 000 €
Association "d'ateliers en expos"	4 273 €
A ciel ouvert	4 573 €
Les Amis de Tronjoly	600 €
Association "An Ti Glas" GOURIN	229 €
Res'Agri Pays du Roi Morvan	762 €
U.T.L. (Université du Temps Libre)	76 €
Jardiniers de France	76 €
TPMN (Traditions et Patrimoines en Montagnes Noires GOURIN)	152 €
MJ Breizh Story	152 €
La Gourinoise contre le cancer	152 €
Association Gwerzhan Reizh	500 €
Association Mam Ti Nounous	152 €
Association aide aux enfants isolés et réfugiés du COB	152 €
Association les ruchers du pays Morvan	152 €
Mosaïstes de l'Ouest	152 €
Redadeg	350 €
Agriculteurs de Bretagne (0.10€ / habitant)	380 €
Gourin historique	2 000 €
SOUS TOTAL associations diverses	48 969,50 €
TOTAL GENERAL	144 063,50 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par vingt et une voix « POUR » et six voix « ABSTENTION », **ADOpte** cette proposition.

5 - CREDITS SCOLAIRES 2021 « FOURNITURES »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « fournitures » au titre de l'exercice 2021 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2020 à la somme de 67 euros par élève domicilié sur la Commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 68 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2021 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2021.

6- CREDITS SCOLAIRES 2021 « ARBRE DE NOËL »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Arbre de Noël » au titre de l'exercice 2021 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2020 à la somme de 22 euros par élève.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 23 euros par élève au titre de l'Arbre de Noël 2021 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2021.

7 - BON D'ACHAT PERSONNEL COMMUNAL (REPAS 2020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le traditionnel repas organisé en faveur du personnel communal n'a pas eu lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire.

En remplacement de ce repas, la commission Finances qui a été consultée, propose d'octroyer à ce même public un bon d'achat de 25 euros par agent à valoir dans les restaurants gourinois en activité en 2020.

Le conseil municipal, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les restaurateurs gourinois.

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT « BOOK HEMISPHERES »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le « désherbage » organisé à la médiathèque est une opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre d'ouvrages ou de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Ces ouvrages ou documents ainsi retirés du fond pourraient être cédés gratuitement à la SCIC Entreprise d'Insertion BOOK HEMISPHERES qui assurerait, entre autres, l'enlèvement des livres et biens culturels.

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et Entreprise d'Insertion (EI), Book Hémisphères collecte, trie et vend des livres d'occasion de tous genres et de tous types. Elle est à ce titre un acteur de l'économie sociale et solidaire. La collecte s'étend à d'autres supports culturels (CD, DVD, jeux de société ...) et s'établit de deux façons : l'enlèvement des documents réformés/désherbés des médiathèques et la disposition de points de dépôts via des boîtes à culture.

Il est ainsi proposé l'établissement d'une convention portant sur les modalités de mise en œuvre décrites en annexe jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités telles que présentées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Gourin et Book Hémisphères

9 –FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter toutes subventions (Europe, Etat, Région, Département) permettant le financement des opérations d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **SOLLICITE** de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département toutes subventions permettant le financement de chacune des « opérations » d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2021 rappelées ci-après :

10 - DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES » - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le plan de relance visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets d'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels non dissociables :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques. Le socle numérique de base se compose : Dans la classe, d'un vidéoprojecteur + un poste de travail. Dans chaque école, d'un pack de tablettes/ordinateurs (10 à 15 terminaux) pour 4 classes maximum.
- Dans le bureau de direction, d'un PC au minimum
- Les services et ressources numériques

Les projets devront être construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars 2021. Les écoles non encore équipées seront privilégiées. Pour le volet équipement et réseaux (courants faibles et Wi-Fi), un taux de subvention est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par commune. Ainsi la subvention de l'Etat sur ce volet peut couvrir 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € et le financement subventionnable par classe et par directeur est plafonné à 3 500 €. Les services et ressources numériques (exemple l'ENT : espace numérique de travail) sont cofinancés à 50% sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève pour les écoles retenues dans le cadre de l'appel à projets (soit un montant maximal de subvention de 10 € par élève).

Ainsi pour la commune de Gourin, ce plan pourrait permettre de financer des équipements numériques mobiles ainsi que des outils ressources à l'école élémentaire Jean Rostand.

Ainsi pour la commune De Gourin, ce plan pourrait permettre de financer le matériel numérique pour les 6 classes élémentaires soit 18 760 € correspondant à 6 ordinateurs portables, 1 caméra de document, 2 tablettes, 24 casques, 1 point d'accès Wifi ainsi que des services et ressources numériques pour 1629 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet et à solliciter les subventions les plus élevées possible selon la répartition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** LE Maire à répondre à l'appel à projet
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles
- **AUTORISE** Le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

11- CONVENTION AVEC MEGALIS BRETAGNE POUR L'INSTALLATION, LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE AU DOMAINE DE TRONJOLY

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer une convention avec Mégalis Bretagne pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit.

La convention est conclue pour une durée de 25 (vingt-cinq) ans. Elle concerne un bien foncier appartenant à la commune : Domaine de Tronjoly. La signature de cette convention laissera entièrement libre la commune d'opter pour le fournisseur d'accès internet de son choix.

Le conseil municipal, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

12 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE GOURIN A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU RMCOM

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée doit désigner en son sein un représentant appelé à siéger à la Commission géographique locale Roi Morvan Communauté.

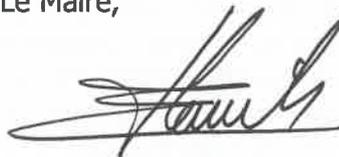
Deux conseillers municipaux se portent candidats : Anthony DUFLEIT et Jean-Luc PHILIPPE. Monsieur le Maire demande si l'assemblée souhaite un vote secret. A l'unanimité, les membres décident que la désignation se fera selon un vote à main levée.

Après un vote à main levée, Monsieur Anthony DUFLEIT ayant obtenu 21 voix, Monsieur Jean-Luc PHILIPPE ayant obtenu 6 voix ;

Monsieur Anthony DUFLEIT EST ELU en qualité de représentant de la commune de Gourin à la Commission Locale de l'eau RMCom.

A GOURIN, le 27 avril 2021

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H

